Depuis longtemps l'administration municipale avait compris l'insuffisance du bâtiment actuel. Après bon nombre de projets et de contre-projets, après des discussions très vives où l'intérêt personnel perçait bien un peu sous la question artistique, la place Neuve a été désignée comme l'emplacement le plus convenable aux développements du nouvel hôtel monumental, qui devra être entouré de rues de douze mètres de largeur, avec une façade sur le port, d'une largeur de quarante-sept mètres sur une profondeur, du midi au nord, de quatre-vingt mètres. On évalue la dépense à environ quatre millions (1).

- (1) Nous avons eu sous les yeux le rapport de la commission, voici le devis des dépenses:
- « La superficie du bâtiment à construire est de 3800 mètres, lesquels sont évalués à 660 francs le mètre, ce qui donne pour frais de construction 2,508,000 francs, ci. . . 2,508,000

Total de la dépense. . . . 4,076,400 »

Quant aux voies et moyens, l'administration se propose d'y faire face par une allocation spéciale et annuelle de 200,000 francs, qui scrait supportée pendant dix ou douze ans. Cette allocation n'affecterait en rien les ressources municipales, et n'altérerait pas le moins du monde l'économie de son budjet, car elle serait prise sur les 400,000 francs annuellement consacrés au dégrèvement de la contribution personnelle et mobilière, en réduisant à l'avenir cet abonnement à 200,000 francs. »

La presse locale, dans cette occasion, comme elle a fait toujours, a dignement stimulé le zèle éclairé des mandataires de la commune. Voici comment s'exprimait le Sémaphore, dans son numéro du 30 janvier 1845.

« Les monuments sont la parure obligée des grandes villes; parcourez, puisque cela a été dit, les grandes villes qui s'élèvent sur la route de Paris à Rome. En France, vous trouverez des cathédrales qui sont des chess-d'œuvre d'architecture gothique; après les Alpes, Gènes, Pise, Florence, Sienne vous enchanteront par leurs palais, leurs statues, leurs églises, leurs tableaux.